

TEE VEEA TAUATAI

La Lettre de la Pêche

N° 23

Décembre 2008

Publication gratuite

Ancrage de 13 DCP

Des dispositifs de récif artificiel

Rahui: espèces réglementées

Renaissance de la pêche lagonaire



L'avenir de la pêche en Polynésie française suppose de relever un défi qui est à la fois économique et environnemental.

Le premier défi consiste à développer et rentabiliser le secteur de la pêche pour en faire une des activités économiques majeure dans notre pays.

Pour la pêche côtière, à l'honneur dans ce numéro du Te Ve'a Tautai, les efforts du pays sont maintenus et amplifiés pour assurer une exploitation plus rentable. Ainsi, les campagnes d'équipements en DCP se multiplient. Elles vont permettre des économies de carburant grâce à un accès plus facile à la ressource. J'incite d'ailleurs nos professionnels côtiers à respecter ces installations coûteuses qui souffrent aujourd'hui d'une trop faible durabilité. Par ailleurs, des machines à glace continuent d'être installées dans les coopératives de pêche afin de mieux valoriser les productions côtières et lagunaires.

Pour la pêche hauturière, la rentabilité de la filière passe par une prise en main collective du secteur. Je suis heureux de constater la création d'une Organisation de Producteurs (OP) dans le secteur hauturier. J'invite tous les professionnels à intégrer cette structure qui leur permettra de s'organiser et de s'entraider afin d'optimiser la rentabilité de leur activité. En étant regroupés, les membres de l'OP représentent une force vive pour négocier avec les partenaires institutionnels, les fournisseurs et les banques. En parallèle, de nombreuses réformes annoncées et attendues par tous sont en cours d'aboutissement. Ainsi :

- Le schéma de commercialisation, autour d'une vente à la criée attractive sera mise en place prochainement ;
- La commission des usagers du Port de Pêche de Papeete sera réactivée ;
- Des réunions inter ministérielles sont organisées afin d'offrir aux marins pêcheurs un statut spécifique qui leur apportera des garanties jusqu'à présents inexistantes, et qui répondra aux exigences jurisprudentielles en matière de protection sociale des salariés ;
- L'export, débouché naturel et fondamental, sera intensifié avec l'objectif de rendre ce marché prioritaire pour les producteurs locaux.

Toutefois, ce nouvel essor de la pêche doit s'accompagner de considérations de développement durable afin de garantir une pérennité de notre activité et un accès à la ressource pour les générations futures. Concernant la pêche hauturière, la Polynésie française participe depuis de nombreuses années aux travaux des Commissions thomières de la région pour travailler sur la gestion des stocks de thon. Au niveau des ressources lagunaires, j'encourage la mise en place d'un nombre plus important de Plans de Gestion de l'Espace Maritime (PGEM) ou de Zones de Pêche Réglementées (ZPR) en Polynésie française.

Mais, là encore, la préservation des ressources maritimes est conditionnée à la bonne volonté des utilisateurs de la mer, et plus particulièrement des pêcheurs. L'avenir du secteur de la pêche appartient donc aux professionnels qui doivent se prendre en main pour assurer, d'une manière autonome en collaboration avec le pouvoir public, une rentabilité durable de leur activité.

Maururu

Temauri FOSTER
Ministre de la Mer, de la Pêche et de l'Aquaculture



Te Ve'a Tautai N°23
Décembre 2008

Sommaire

03 Ancrage de 13 DCP

06 Dispositifs de récif artificiel

08 Rahui : espèces réglementées

11 Renaissance de la pêche lagunaire

14 Recette de la mer Ature grillé à la crème de poivrons

15 Noeuds de pêche Le noeud de Palomar Le noeud de potence

Cest une opération de plusieurs mois puisqu'elle débute par l'acquisition de l'ensemble des matériaux qui vont permettre de réaliser la partie émergée, en l'occurrence, le mât et son chaînon, dans le cas d'un DCP « léger » et la partie immergée, à savoir la ligne d'ancrage. Lorsque tous les éléments sont disponibles, à savoir cordages à flottabilités positive et négative, accastillages, bouées, supports de bouées, corps-morts, les travaux de mise en forme sont exécutés.



Préparation des colisages

Pour ce faire il est indispensable de connaître la position géographique souhaitée par les pêcheurs afin de déterminer la profondeur à laquelle le DCP va être ancré. Les données ne sont toutefois pas toujours respectées en raison de différents obstacles qui peuvent être rencontrés sur place lors de l'étude du site potentiel. Le degré de pente peut être important, ce qui pourrait provoquer un glissement des corps-morts sur le fond, la zone peut être très accidentée et entraîner un risque de frottement du cordage contre la paroi montagneuse, la profondeur peut dépasser les capacités de lecture du sondeur, etc



Chaînon de bouées rigides

En conséquence, le technicien responsable du programme essaie de délimiter une zone d'ancrage qui soit la plus proche possible de celle désirée par les pêcheurs.

Lorsque toutes les profondeurs de travail sont enregistrées, le montage des mats, chaînons et lignes d'ancrage est engagé.

Tous les liens entre glènes de cordages sont fait par épissures afin de ne pas réduire la résistance à la rupture des matériaux employés.



Chargement des chaînons de bouées souples

Les cordages ont une résistance respective de 10t en ce qui concerne le polyamide qui est installé dans la partie haute de la ligne d'ancrage, et de 7t pour le polypropylène. Afin de renforcer les 200 premiers mètres des agressions diverses, dont de multiples emmêlements de fils de pêche, un câble textile est parfois fixé immédiatement sous le DCP, ce qui a été réalisé lors de l'ancrage de 13 DCP légers aux IDV en octobre 2008. Toutefois, son coût nécessite d'avoir une parfaite assurance de sa fiabilité, ce qui n'est pas la cas à ce jour après divers essais sous les

DCP lourds ou la houle a engendré un effort mécanique particulier sur l'âme centrale du câble textile auquel n'avaient pas pensé les ingénieurs qui ont conçu le produit.



Mâts

Ancrage de 13 DCP

Lorsque l'ensemble des lignes d'ancrage ainsi que les mats et les chaînes sont prêts, il faut solliciter un navire équipé du matériel électronique indispensable et d'une grue pour nous apporter un concours logistique temporaire. Afin de gagner en efficacité, nous opérons de jour comme de nuit.

Tout ou partie de l'ensemble des matériaux est embarqué dans un ordre défini et à une place précise. Il s'agit en effet de ne pas modifier l'assiette du navire et de travailler en toute sécurité par mer éventuellement formée. Pour ancrer 13 DCP, ce ne sont pas moins de 10 t de cordage, bouées, accastillage et corps-morts qui sont utiles.



Glènes de câble textile

L'opération nécessite donc de procéder en deux temps avec l'ancrage de sept DCP sur la façade nord de Tahiti et à Moorea, puis de revenir à quai charger les six autres DCP et repartir à nouveau au large pour finir l'opération engagée.

Bien que les positions géographiques soient définies, il est indispensable de vérifier à nouveau la sonde lors de chaque ancrage pour éviter les pertes prématurées de DCP.



Corps morts de 100 kg

Afin de faciliter la mise à l'eau du matériel, le navire doit se déplacer dans une direction précise qui est donnée par le responsable de la mission au capitaine.

Il tient compte de l'état de la mer et surtout de la houle de façon que la gîte du navire soit la plus faible possible lors des manœuvres, d'autant plus qu'un demi-tour vers le DCP, à moitié de la longueur de ligne, est exécuté.



Mise à l'eau des chainons

Le capitaine reste à la barre du navire et est en contact permanent avec le responsable de mission qui coordonne les travaux sur le pont et veille à la sécurité des intervenants. Quant un câble textile est intégré à la partie haute de la ligne d'ancrage, l'opération de mouillage est très délicate puisque l'extrémité inférieure du câble n'est pas encore reliée au cordage.



Mise à l'eau du câble

Il faut donc dérouler lentement ce matériau lové sur un touret et arrêter le navire à temps pour ne pas perdre l'extrémité. Il s'agit ensuite d'opérer au plus vite pour fixer la manille qui lie le câble au cordage car le navire se met progressivement dans le travers de la houle et ne peut être remis sur son bon cap tant que la liaison câble-cordage n'est pas assurée.

Le cordage est plus facile à dérouler car le montage spécifique de la ligne permet de garder les glènes formées sur le pont, ce qui facilite leur déroulement.

Le coup d'œil du responsable des travaux est primordial pour que, lorsque la ligne est entièrement larguée, le navire soit près du DCP afin que les corps-morts ne tirent pas trop sur l'ensemble durant leur chute sur le fond.



Lien cordage - câble textile

Il s'agit également de les positionner le plus prêt possible du point géographique désiré. En effet, le cordage est freiné par la colonne d'eau durant son immersion et les corps-morts ne suivent pas un trajet vertical. C'est une des raisons pour lesquelles la bathymétrie du secteur doit être relevée au préalable pour que l'ancrage soit réalisé à la profondeur définie.



Polypropylène

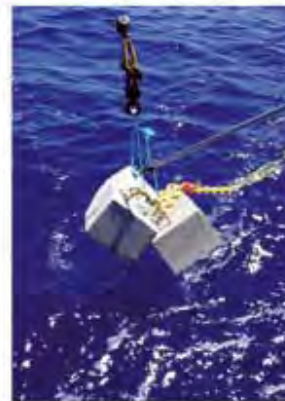


Polyamide

Soit l'ancrage n'est pas assez profond et le rayon d'évitement de la bouée en surface est très important, soit il est trop court et la bouée disparaît en profondeur. A noter que dans ce dernier cas, elle est toujours efficace, mais des essais de bouées immergées ont démontré que les pêcheurs n'opéraient pas à proximité sans un repère en surface.

Le navire reste stationnaire pendant une période de 15mn à 30mn en fonction de la profondeur d'ancrage. Lorsque les corps-morts sont arrivés sur le fond, différents paramètres sont relevés tels que la profondeur réelle, la distance à la côte la plus proche et la position géographique du dispositif.

Puis le navire se dirige vers la zone de travail suivante pendant que l'équipage met en place la nouvelle ligne d'ancrage.



Mise à l'eau des corps morts

Ainsi, pendant 55 heures au début du mois d'octobre 2008, une équipe a opéré au large des côtes de Tahiti, Tetiaroa et Moorea pour mettre en place 13 DCP légers de nouvelle génération.



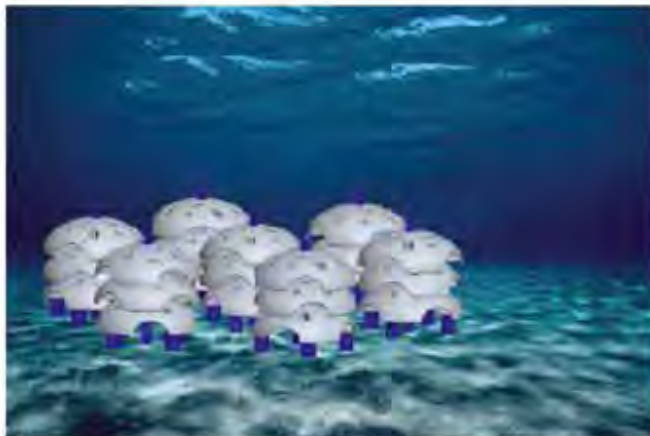
DCP en place

Amis pêcheurs, respectez les règles : ne pêchez pas à moins de 100 mètres d'un DCP, coupez les fils de pêche emmêlés et immatriculez désormais (PY et nom du navire) vos bouées mises à la dérive.

Prochainement, des dispositifs de récif artificiel seront mis en place dans la fausse-passe "MOANA FAAO".

Le site « Moana Faao », encore appelé « la pieuvre - te fee » est localisé dans le lagon de Faaa, en face de l'aéroport. D'une superficie légèrement supérieure à 8 hectares, et avec des fonds qui atteignent 30 m, ce bassin est fréquenté, outre les pêcheurs, par les clubs de plongée qui bénéficient d'une zone sécurisée car protégée de la houle et à l'écart du chenal de navigation.

Par arrêté 990/CM du 1er août 2008, ce bassin a été affectée au service de la pêche qui va installer dans le fond du bassin, des dispositifs de récif artificiel.



D'après la définition de la FAO, les récifs artificiels « sont des structures fabriquées par l'homme à partir de produits naturels ou manufacturés, et immergés dans un écosystème aquatique. Ces dispositifs sont posés sur des fonds supérieurs à 20 m mais le sommet de l'ensemble ne doit pas être situé à moins de 10 m de la surface de la mer. Les récifs artificiels et autres structures assimilés ont tous le même objectif : accroître la production du milieu ».

Afin de permettre aux récifs artificiels de fonctionner, la zone sera balisée et toute forme de pêche sera interdite.

Au bout de quelque années, nous aurons des informations précises sur l'efficacité de chacun de ces récifs et si tout se passe bien, la pêche pourra être ouverte mais selon des règles bien déterminées - par exemple uniquement la pêche à la ligne, des quotas de prises, des horaires de pêche, etc.



Il faut savoir que ce site abrite déjà plusieurs épaves d'avion et de navires qui y ont été immergées volontairement : un hydravion catalina, et une goëlette « Tamara » et qui constituent, en soi, des sortes de récifs artificiels.

A ce titre, le service de la Pêche a lancé, en 2008, deux conventions afin de poser dans cet espace les récifs artificiels.



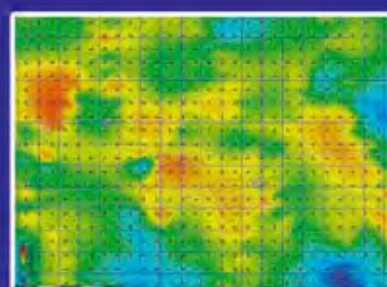
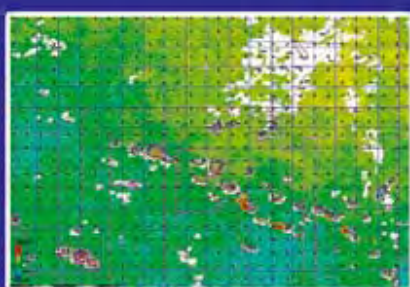
Zone de 81.870 m² dont environ 20.000 m² concernés (en jaune)

UN BUREAU AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

Sur le port de pêche de Papeete



Le service de la Pêche met à la disposition des professionnels de la pêche hauturière des outils d'aide à la pêche tels que:



- les conditions océanographiques quotidiennes de notre Zone Economique Exclusive,
- des cartes de prédiction d'abondance mensuelle pour les trois principales espèces de thon,



- une multitude de documents scientifiques et techniques,
- des outils permettant aux capitaines d'améliorer le ciblage des espèces.



Fare Ute, Port de Pêche, 1er étage bâtiment de mareyage export (Bur. n°36)

Horaires d'ouverture : 07 h 30 à 11 h 30 du lundi au vendredi

Interlocuteurs : Marie YONGER, Vincent TEUMERE

Tél : (689) 45.19.85 - E mail : marieyonger@mail.pf - Site : www.peche.pf

RAHUI

ESPÈCES MARINES...

mau hotu ora o tē miti...



Burgau
MAOA TARATONI



TROCA

BURG AU / TROCA

Exploitation strictement interdite sauf dans le cadre d'une exploitation organisée par le comité de surveillance de la commune, mais la période, le quota, les tailles ainsi que les modalités de commercialisation sont fixés préalablement par un arrêté en Conseil des Ministres.

Opani 'eta'eta roa te ohira'a i te ma'oa taratoni, e te troca. Are'a ra na te tomite hi'opo'a o te oire e fa'anaho i te ohira'a e na te ho'e fa'ao-tira'a mana a te mau fa'aterehau e fa'ati'a ia ohi e ia horo'a te maorora'a, te rahira'a tane, te faito e te fa'anahora'a o te ho'ora'a e tano ia hopu hia.

Bénitier
PAHUA



Taille minimale autorisée / faito nai'nai fa'ati'a hia : 12 cm



Taille minimale autorisée /

Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril
TAPU					




Taille minimale autorisée /

Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril
TAPU					



Taille minimale autorisée /

Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril
TAPU					

 Crustacés femelles qui portent des œufs : TAPU permanent pour les langouste, cigale, squille, crabe vert et chevrette

Mau i'a pa'a i huero hia : Tapu i nia i te oura miti, tiane'e, varo, upa'i e te oura pape i te matahiti fa'ato'a

Langouste OURA MITI

/ faito nai'nai fa'ati'a hia : 18 cm

Mai Juin Juillet Aout Sept Oct

RAHUI



Squille VARO

Taille minimale autorisée / faito nai'nai fa'ati'a hia : 18 cm

Nov Déc Jan Fèv Mars Avril Mai Juin Juillet Aout Sept Oct

TAPU

RAHUI

TAPU : durant cette période, la pêche, le transport, la détention, la commercialisation et la consommation sont interdits.
I te tau tapu, e opani 'eta'eta roa hia ia tautai, ia fa'auta, ia tape'a hia, ia ho'o, ia 'amu.

RAHUI : durant cette période l'exploitation est autorisée sous certaines conditions (taille, œufs).
I te tau rahui e fa'ati'a hia te fa'a ohipara'a ia fa'atura hia ra te faito e te huerora'a.

Crabe vert UPAI

/ faito nai'nai fa'ati'a hia : 12 cm

Mai Juin Juillet Aout Sept Oct

RAHUI

ET D'EAU DOUCE... e o te pāpe...



Perche NATO

Taille minimale autorisée / faito nai'nai fa'ati'a hia : 12 cm

Nov Déc Jan Fèv Mars Avril Mai Juin Juillet Aout Sept Oct

TAPU

RAHUI

Cigale de mer TIANEE

/ faito nai'nai fa'ati'a hia : 14 cm

Mai Juin Juillet Aout Sept Oct

RAHUI



Chevrette OURA PAPE

Taille minimale autorisée / faito nai'nai fa'ati'a hia : 6 cm

Nov Déc Jan Fèv Mars Avril Mai Juin Juillet Aout Sept Oct

TAPU

RAHUI

⚠ Pour Rapa : TAPU étendu au 30 avril pour les langouste, cigale, squille et crabe vert.

I Rapa : mai te 1 no novema e tae roa atu i te 30 no eperera, Tapu i nia i te oura miti, tiane'e, varo e te upa'i.

Rahui : espèces réglementées

Attention, espèces marines et d'eau douce réglementées en Polynésie française!

Pourquoi une réglementation ?

Les lagons abritent des ressources alimentaires très importantes pour la population. Toutefois, ces ressources, ne sont pas exploitées de la même manière : certaines espèces sont plus recherchées et donc plus menacées. La réglementation a été mise en place pour protéger les organismes qui sont les plus en danger afin qu'ils ne disparaissent pas. Il ne faut donc pas la considérer uniquement sous l'angle répressif mais plutôt comme un outil pour que nos enfants et les générations futures puissent aussi profiter de ces richesses.

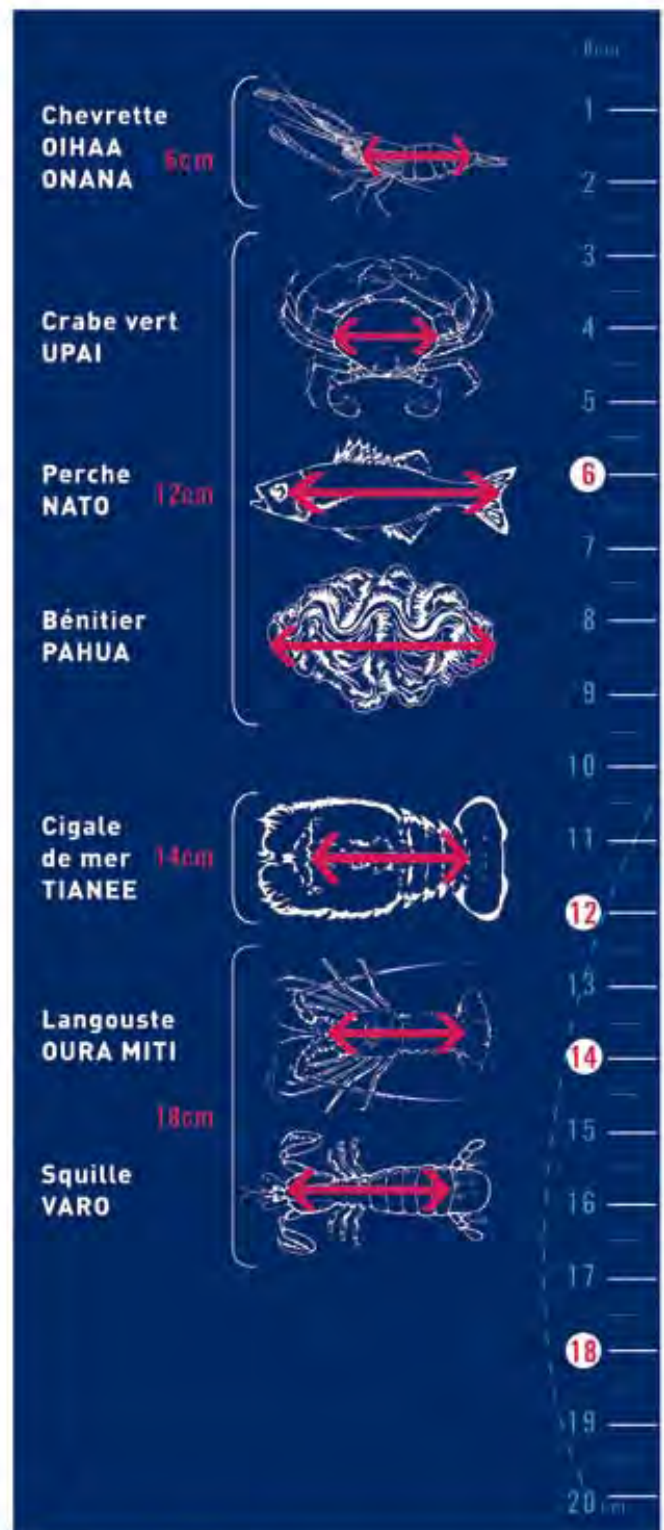
Pourquoi une taille minimale des prises ?

Chaque organisme naît, croît, se reproduit et meurt : c'est le cycle de la vie. Avant de pouvoir se reproduire, il lui faut atteindre un certain âge et donc une certaine taille. Ne pas capturer les individus en dessous de cette taille permet aux populations de se régénérer. La taille minimale indiquée, variable selon l'espèce, correspond à la taille qui permettra aux individus de se reproduire au moins une fois dans sa vie.

Pourquoi une interdiction sur les crustacés qui portent des œufs ?

Les femelles de certains crustacés ont la particularité de porter des milliers d'œufs fécondés sous leur abdomen et sont ainsi facilement décelées. En relâchant ces individus, on leur permet de pondre et ainsi de libérer les larves qui vont pouvoir régénérer la population.

Conformément à la Délibération n°88-184/AT du 8 décembre 1988, chaque infraction commise est passible de peines pouvant atteindre 6 mois d'emprisonnement et/ou 300 000 Fcfp d'amende, ainsi que la confiscation du matériel.



La flèche rouge indique la partie à mesurer pour chaque espèce.

Renaissance de la pêche lagonaire

Lors du Salon polynésien de l'Agriculture qui s'est déroulé du 28 août au 7 septembre 2008, deux associations ont répondu présentes à l'appel du service de la Pêche pour la tenu d'un stand. L'association Tamari'i Rava'ai no Manotahi et l'association Tamari'i Pointe des Pêcheurs de Punaauia.

La pêche lagonaire qui ne requiert qu'une pirogue et un filet, permet aux familles de se nourrir et a maintenant, elle aussi, ses concours.



Les femmes à l'honneur

Pour cette année, le nombre de concurrents était limité, l'information ayant aussi parfois du mal à passer. Les pêches au Tarao et au Paru étaient inscrites au programme des samedis 30 et 6 septembre. Elles ont permis de récolter la coquette somme de 500 000 Fcfp tous prix confondus et ce sont, au départ Elise Picard, Emilienne Teraitetia et Jean-Pierre Piritua qui en ont bénéficié.



Paul Pere, Lister Putu, Gaston Tong Sang, Francine Besson, Mairai Sun et Fernand Roomataaroa

Les pêcheurs lagonaire n'ont pas l'habitude d'être choyés comme cela et la générosité des prix leur ont donné le sentiment d'être reconnu au sein de leur activité. La présence de monsieur le président Gaston Tong Sang, qui a montré un intérêt certain à la pêche lagonaire, est une autre manière de renforcer l'optimisme de ces associations.



Maui Tauhiro (SPE) et Lister Putu



Nasse en PVC (prototype) fabriquée par Paul Pere

Etre pêcheur, c'est monter une ligne avec ses hameçons, réparer un filet ou mieux encore réaliser une nasse. C'est pourquoi le Comité Pêche Lagonaire a également organisé des concours dotés de prix pour ces trois activités. Au départ ce sont Emilienne Teraitetia, Ariera Teriitua et Paul Pere qui ont accumulé les prix. Ils ont encaissé la coquette somme de 30 000 Fcfp chacun, 10 fois plus que le prix du travail !

Renaissance de la pêche lagonaire

Pour l'animation du stand, Charles Pouira n'a pas arrêté de réparer des filets. C'est sa passion. Il essaie de transmettre son savoir-faire à tous ceux qui le désirent. Ainsi, au lieu de mettre au rebut un filet troué, un peu abîmé, il est intéressant d'apprendre à le remettre en état, surtout lorsqu'un filet pour ature peut coûter jusqu'à 50 000 Fcfp !



Charles Pouira enseigne l'art de réparer les filets de pêche

Paul Pere a prit des commandes, a réalisé des filets pour cueillir les mangues, capturer les poissons et même accrocher les filets de basket sur leur anneau. Il a vendu des hameçons anciens en nacre, des pierres sculptées, des hamacs, des nasses. Sa curiosité naturelle le pousse à se lancer dans tous les domaines. On fait souvent appel à lui dans les écoles et Mme Louise Peltzer, présidente de l'UPF (Université de Polynésie française), lui a même proposé d'intervenir au sein du campus de l'Université.



Emilienne Teraitetia fabrique une nasse 0/80 en bambou séché



Ariera Teriutua fabrique une nasse en jeune bambou



Nasse d'Ariera prête à l'emploi

Comme Francine Besson déplore ne pas avoir pu vendre du poisson frais tous les jours, elle a proposé du pâté de poisson d'une poissonnerie de Heiri à Faa'a. Il était si appétissant que cela a été un plaisir de le faire découvrir aux visiteurs de la foire agricole !



Paul Pere tisse un filet de basket

Les présidents des deux associations que sont Lister Putu et Paul Pere, ont appris à œuvrer ensemble pour la pêche lagonaire. En échangeant leurs idées, ils ont déjà plusieurs projets pour que le stand soit encore plus performant l'an prochain.

Encouragé par Maui du SPE, ils pensent prochainement présenter des films documentaires qu'ils auront réalisés sur le domaine de la pêche, vendre des documents que le grand public demande sur les poissons, les crustacés et les coquillages. Avec la collaboration des éditeurs locaux, ils pourront ainsi mieux combler la curiosité de chacun.



Visite du stand par les officiels

Ces deux présidents sont également conscients que la réserve en poissons lagonaire n'est pas illimitée. L'association Tamari'i Pointe des Pêcheurs envisage déjà la remise en état d'un espace maritime situé près d'un grand hôtel dans la commune de Punaauia. Il faut vivre du lagon sans le piller. Ce double objectif nécessite sa reconstitution. Le développement durable passe aussi par la protection de nos lagons.

Lorsque l'on coupe un arbre, on en replante un autre, alors lorsque l'on pêche un poisson, on participe à la reconstitution du stock en protégeant certaines zones et en laissant les poissons se reproduire.



Elise Picard, Maui Tauhiro, et Emilienne Teraitetia
avec leur tu'i de tarao et ro'i

Ainsi pour rappeler un proverbe chinois ayons nous aussi cette sagesse : « Ne donne pas à Chen un poisson, car tu ne le nourriras qu'un jour. Apprends-lui à pêcher et tu le nourriras pour la vie ».



La pesée des tu'i

Avec la collaboration des Associations Tamari'i Pointe des Pêcheurs et Tamari'i rava'ai no Manotahi.

Ature grillés à la crème de poivrons

FACILE

TEMPS DE PREPARATION

45 mn

TEMPS DE CUISSON

10 mn

INGREDIENTS POUR 8 PERS

- 24 ature (2 à 3 par personne)
- 500 g de poivrons verts
- 500 g de poivrons rouges
- 150 g de beurre

- Pour la cuisson
- 50 cl d'huile
 - 150 g de beurre

- Pour le décor
- 8 citrons
 - Persil en branche

- Pour l'assaisonnement
- Sel fin et poivre moulu

MATERIEL

- 1 poêle
- 2 casseroles moyennes
- 1 mixer électrique ou un tamis fin

LA NOTE DU TROUBADOUR

Cette préparation présente le double avantage d'être simple à réaliser et d'assurer une préparation colorée.
Attention : prévoyez une nappe unie !



Elaboration de la recette

1) Ebarber, écailler et vider les ature

2) Cuire les poivrons : Laver , éliminer le pédoncule et les graines de poivrons.

Les mettre à cuire séparément dans deux casseroles (8 à 10 minutes)

Au terme de la cuisson, bien les égoutter. Passer au tamis (ou au mixer) les poivrons séparément. Rectifier l'assaisonnement, beurrer légèrement et tenir au bain marie.

3) Cuire les ature : Egoutter soigneusement les ature et les essuyer si nécessaire.

Faire chauffer l'huile et le beurre dans une poêle.

Faire sauter les ature dans la matière grasse bien chaude mais non brûlée.

S'assurer d'une bonne coloration.

4) Le dressage : Disposer sur le fond de l'assiette les purées de poivrons, une moitié rouge et une moitié verte. Dresser sur chaque assiette les ature sautés.

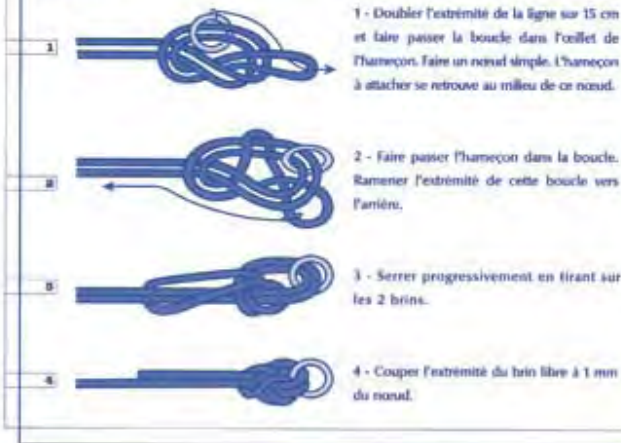
Décorer d'une pointe de persil haché et de citron historié si vous le désirez.

Servir chaud.

NOEUDS DE BAS DE LIGNES

LE NOEUD DE PALOMAR

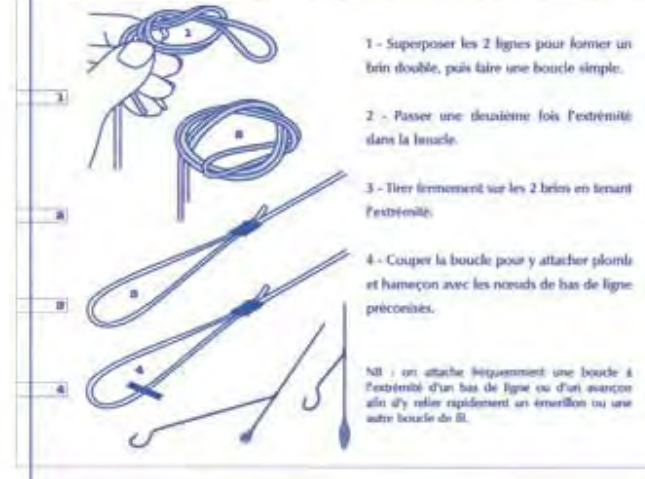
C'est pratiquement le seul noeud conseillé pour attacher une ligne tressée à l'ocillet d'un hameçon, d'un émerillon ou d'un leurre ; il a la réputation, justifiée, d'être très solide.



BOUCLES

LE NOEUD DE POTENCE

L'un des noeuds les plus simples pour réaliser une boucle à finalités multiples.



Règles de base pour garantir la solidité d'un noeud

- 1 - S'entraîner avec de la cordelette puis passer au monofilament
- 2 - S'assurer que les enroulements, boucles, spires, ne se chevauchent pas, car un fil de monofilament peut entamer celui du dessous.
- 3 - Bien lubrifier avant de serrer le noeud lorsque le fil est de forte résistance.
- 4 - Ne jamais tirer d'un coup sec; serrer progressivement en augmentant régulièrement la tension.
- 5 - Après avoir serré, si le noeud présente un défaut, le couper et recommencer.
- 6 - prendre une bonne longueur de monofilament pour construire le noeud, car un brin libre trop court est difficile à faire passer dans la boucle.
- 7 - Couper l'extrémité du brin libre avec un coupe-ongles. Il est conseillé de laisser 1 à 2 mm de brin.
- 8 - Après une longue lutte avec une grosse prise, les noeuds de l'hameçon et du bas de ligne sont certainement affaiblis et le monofilament usé par les dents et/ou le rostre du poisson; couper toutes les zones de faiblesse potentielle et refaire les noeuds.
- 9 - Si le filament a été longtemps étiré durant la remontée d'une grosse prise, il est probable qu'il doive être entièrement changé.

Principes permanents

- A - Humidifier la ligne lors de la réalisation d'un noeud.
- B - S'assurer fréquemment que le noeud soit bien serré.
- C - Refaire un noeud dont le fil n'a plus sa couleur ou sa transparence d'origine.
- D - Contrôler les noeuds avant chaque pêche.
- E - Retenir quelques noeuds essentiels mais adaptés à la situation.
- F - S'entraîner régulièrement et comparer avec ce que font les autres pêcheurs.

L'OCEAN NOUS NOURRIT, CE N'EST PAS RECIPROQUE.
RAMENONS NOS DECHETS A TERRE.



Service de la Pêche
PIHA RAVA'AI

Professionnels de la pêche, n'hésitez pas à nous contacter



2^{ème} étage de l'immeuble J.B. LECAILL à Fare Ute

Horaires d'ouverture: 7h30 à 16h du Lundi au Jeudi et de 7h30 à 15h le Vendredi

BP 20 - 98713 Papeete - Tahiti - Polynésie française Tél. (689) 50 25 50 - Fax (689) 43 49 79

E-mail : spe@peche.gov.pf - Site: www.peche.pf

Bureau du port de pêche de Papeete
Fare Ute – Bâtiment de mareyage export
Tél/Fax : 45.19.85

Contact: Marie YONGER

E-Mail : marieyonger@mail.pf

Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi de 7h30 à 11h30

En cas d'absence, un numéro d'urgence est affiché
sur la porte du bureau.

Bureau de Taravao

Dans les locaux de l'écluserie polyvalente -
Route de Tautira

Tel : (689) 57.07.25 - Fax (689) 57 70 56

Responsable : William TAPU

E-Mail : william.tapu@peche.gov.pf

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Jeudi de 7h 30 à 15h 30
et le Vendredi de 7h 30 à 14h 30

Antenne de Moorea

Service de la Pêche

B.P 591 – 98728 Maharepa – Moorea

Tél/Fax : (689) 56.29.00

Responsable : Maire BUSTAMANTE

E-Mail : maire.bustamante@peche.gov.pf

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Jeudi de 7h 30 à 15h 30
et le Vendredi de 7h 30 à 14h 30

Bureau de Huahine

Service de la Pêche

B.P 214 – 98731 Fare – Huahine

Tél/Fax (689) 68.80.81

Contact : Alain AH-MIN

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Jeudi de 7h 30 à 14h 30

Bureau de Tahaa

Service de la Pêche

B.P 199 – 98734 Haamene – Tahaa

Tél/Fax : (689) 65.62.85

Contact : Georges KONG FOU

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Jeudi de 7h 30 à 15h 30
et le Vendredi de 7h 30 à 14h 30

Bureau de Raiatea (centre administratif de Uturoa)

B.P 367 – 98735 Uturoa – Raiatea

Tél/Fax : (689) 66.33.99

Responsables : Philippe CHOUNE - Eric MILLAUD

E-Mail : philippe.choune@peche.gov.pf

E-Mail : eric.millaud@peche.gov.pf

Apooiti : Tél/Fax : (689) 66.12.39

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Jeudi de 7h 30 à 15h 30
et le Vendredi de 7h30 à 14h 30